





ID: 074-217400852-20230323-DEL2023031-DE COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 MARS 2023

Nombre de membres :

En exercice: 15 Présents: 10 Pouvoirs: 2 Absents excusés: 3

Absents: 2 Votants: 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-TROIS MARS à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 17 MARS 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Florian GIBIER, M. Jean-Christophe **DOMINGUEZ**

ABSENTS EXCUSES: Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à Elisabeth Mollard), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à François Barbier), Marie-Noëlle LAVERTON

ABSENTS: Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET: APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2023 DU PARC DE LOISIRS PATRICE DOMINGUEZ - DSP MULTI-ACTIVITES DEL2023-31

Rapporteur: Michel BELIN

Vu l'article 33 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu l'article 32 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu l'article 15 du contrat de concession passé entre la SAS « NASH MOUTAIN GAMES » et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics,

Monsieur Michel BELIN propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs relatifs aux multi-activités du parc de loisirs PATRICE DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois d'avril 2023 (date d'exécution de la présente délibération).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide:

Pour : 9	Contre :	Abstention: 3
"		M. Bouvard
		J.C. Dominguez
		J.L. Mattel

- D'ADOPTER les tarifs relatifs aux multi-activités DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUTAIN GAME Publié le lé légataire, applicable à compter du mois d'avril 2023, comme suit : ID:074-217400852-20230323-DEL2023031

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 30/03/2023 ID: 074-217400852-20230323-DEL2023031-DE

Tarif TTC (TVA 20%)			
LOCATION COURTS DE TENNIS			
	2022	2023	
1 heure	16.00 €	17.00€	
1 heure creuse (de 13h à 15h)	13.00 €	14.00€	
5 heures (carte non nominative - famille)	75.00 €	79.00€	
10 heures (carte non nominative - famille)	130.00 €	139.00€	
20 heures (carte non nominative - famille)	220.00 €	249.00€	
Inscription tournoi jeunes	12.00 €	13.00€	
Inscription tournoi adulte	16.00 €	17.00€	
Adhésion saisonnière adulte avril-toussaint (hors licence)	119.00 €	129.00€ (licence FFT obligatoire)	
Adhésion saisonnière enfant avril-toussaint (hors licence)	89.00 €	99.00€ (licence FFT obligatoire)	
Adhésion saisonnière adulte avril-toussaint (hors juillet-août et hors licence)	69.00 €	75.00€ (licence FFT obligatoire)	
Adhésion saisonnière enfant avril-toussaint (hors juillet-août et hors licence)	49.00 €	55.00€ (licence FFT obligatoire)	
LEÇONS INDIVIDUELLES DE TENNIS			
30 minutes	25.00 €	29.00€	
1 heure	45.00 €	49.00€	
1 heure pour 2 personnes	65.00 €	69.00€	
STAGES DE TENNIS (du lundi au vendredi inclus)			
Stage 1 heure 30 par jour	149.00 €	159.00€	
Stage Tennis-multisports 3 heures par jour	189.00 €	199.00€	
Stage full Tennis 5 heures par jour	299.00 €	299.00€	
Stage tennis adulte 1 heure 30 par jour	159.00 €	169.00€	
MULTI-ACTIVITES			
1 jeton	6.00 €	6.5.00€	
5 jetons	27.50 €	29.00€ (5.80€ le jeton)	
10 jetons	49.00 €	55.00€ (5.50€ le jeton)	
20 jetons	89.00 €	95.00€ (4.75€ le jeton)	
30 jetons	99.00 €	105.00€ (3.5€ le jeton)	
DUREE DES ACTIVITES			
QUADS		8 minutes	
PEDALOS		30 minutes	
KAYAKS		30 minutes	
BATEAUX ENFANTS		30 minutes	
TRAMPOLINES		10 minutes	
ACRO GAMES		20 minutes	
MINI GOLF		Parcours 18 trous	
CHATEAUX		30 minutes	
PADDLE		30 minutes	

En Mairie, le 23 mars 2023 Le secrétaire de séance,

Publié le

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, Affichée le Acte certifié exécutoire le Télétransmis en sous-préfecture le

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

D: 074-217400852-20230323-DEL2023031-DE François BARBIER

